

**Egalité et non-discrimination**

L'égalité et la non-discrimination sont des principes fondamentaux du droit international des droits de l'homme. Chacun, sans distinction aucune, peut se prévaloir de tous les droits, y compris celui de l'égalité devant la loi et celui de la protection contre toute discrimination fondée sur diverses raisons, dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Lois et politiques discriminatoires

La législation et les politiques d'Etat – qui devraient protéger chacun contre la discrimination – sont à l'origine d'une discrimination aussi directe qu'indirecte contre des millions de lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels à travers le monde. Dans plus d'un tiers des nations du monde, les relations sexuelles privées entre adultes consentants sont punies par la loi. Les lois dans ce domaine enfreignent les droits à la vie privée et à la non-discrimination, deux droits qui sont protégés dans le droit international, et exposent les individus à des risques d'arrestation, de poursuites en justice et d'emprisonnement et, dans au moins cinq pays, à la peine capitale.

Parmi les autres exemples de mesures discriminatoires figurent l'interdiction pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) d'occuper certains postes, des restrictions à la liberté de parole et à liberté de tenir des manifestations publiques, et la non-reconnaissance par la loi des relations homosexuelles. De nombreux Etats exigent que les transgenres acceptent de se faire stériliser en échange d'une reconnaissance juridique de leur genre, sans laquelle bon nombre d'entre eux sont obligés de vivre en marge de la société, ne peuvent accéder à un emploi régulier, aux services de santé et à l'éducation et se voient privés d'autres droits fondamentaux.

Ne pas employer le terme "gay"?

La liberté d'expression se trouve menacée dans des régions d'Europe orientale et d'Afrique par une série de lois et de projets de loi destinées à interdire « la promotion publique de l'homosexualité ». Les associations LGBT se heurtent souvent à des restrictions et des interdictions discriminatoires à l'organisation de réunions publiques. Les défilés LGBT ont été interdits dans certaines villes; dans d'autres, où ces défilés ont eu lieu, les autorités ont refusé de prendre des mesures efficaces pour protéger les participants, ce qui a conduit à de violentes agressions par des groupes néo-nazis et autres groupes extrémistes.

Discrimination sociale

Les personnes qui sont lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuelles, ou qui sont considérées comme telles, souffrent de stigmatisation sociale, d'exclusion et sont victimes de préjugés sur le lieu de travail, à domicile, à l'école, dans les établissements de santé et dans de nombreux autres aspects de leur vie. Elles peuvent perdre leur emploi, être brutalisées à l'école, privées d'un traitement médical approprié, mises à la rue, rejetées par leurs parents, placées de force dans des institutions psychiatriques, forcées à se marier ou à avoir des enfants, et voir leur réputation salie. Pour les intersexuels, la discrimination commence souvent à la naissance, de nombreux bébés et jeunes enfants intersexuels faisant l'objet d'interventions chirurgicales et autres réalisées sans leur consentement ou celui de leurs parents, dans l'intention de faire disparaître leurs différences intersexuelles.

Progrès récents

Les Etats ont l'obligation juridique à la fois de veiller à ce que leurs propres lois et politiques n'établissent pas une discrimination contre des individus en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, et à ce que les structures juridiques offrent une protection adéquate contre cette discrimination de la part de tiers. Cette

obligation transcende la culture, la tradition et la religion. Tous les Etats, indépendamment de leur histoire ou de leurs spécificités régionales, doivent garantir les droits de tous. Les gouvernements qui refusent de protéger les droits fondamentaux des LGBT commettent une violation du droit international.

Progrès récents

Au cours des dernières années, certains Etats ont déployé des efforts énergiques pour renforcer la protection des droits fondamentaux des LGBT. Toute une gamme de nouvelles lois ont été adoptées, dont certaines interdisent la discrimination et pénalisent les délits de haine homophobe, reconnaissent les relations homosexuelles et facilitent pour les transgenres l'obtention de documents officiels correspondant au genre de leur choix.

Les organes de l'ONU chargés de la défense des droits de l'homme se sont souvent inquiétés depuis le début des années 90 de la fréquence des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des LGBT et des formes extrêmes qu'elles revêtent. Parmi eux figurent les organes conventionnels constitués pour veiller à l'application par les Etats des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais aussi les rapporteurs spéciaux et d'autres experts indépendants désignés par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les problèmes urgents en matière de droits de l'homme et faire rapport à leur sujet.

En 2010, dans un discours historique sur l'égalité des LGBT prononcé à New York, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a demandé que des mesures soient prises pour s'attaquer à la violence et à la discrimination à l'égard des LGBT : « En tant qu'hommes et femmes de conscience, nous rejetons la discrimination en général, et en particulier la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Lorsque les attitudes culturelles sont en conflit avec les normes universelles des droits de l'homme, ce sont celles-ci qui doivent primer ».

Mesures à prendre

Etats:

- » Dépénaliser les relations homosexuelles entre adultes consentants.
- » Adopter des lois antidiscriminatoires qui interdisent la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans l'emploi, l'éducation, les soins de santé et l'identification.
- » Promulguer des lois visant à faciliter la reconnaissance juridique du genre préféré d'une personne sans obligation de stérilisation, d'opérations de changement de sexe ou autres procédures ou traitements médicaux.
- » Veiller à ce que les membres du personnel chargé de l'application des lois, des soins de santé, de l'éducation, de l'exercice du pouvoir judiciaire et d'autres éléments du secteur des services aient une formation suffisante pour garantir l'égalité de traitement des LGBT.
- » Adopter des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la législation antidiscriminatoire dans tous les secteurs de la société.

Médias:

- » Donner une image objective et équilibrée des LGBT et de leurs préoccupations en matière de droits.
- » Donner la parole aux personnes et aux groupes LGBT dans les journaux, à la télévision et à la radio.

Vous-même, vos amis et d'autres individus - que vous soyez ou non LGBT:

- » Intervenez lorsque vous êtes témoin de toute forme de discrimination contre des LGBT;
- » Si vous-même, des amis à vous ou des membres de votre famille estiment que vous êtes victime de discrimination en raison de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre, ayez recours aux procédures spéciales des droits de l'homme de l'ONU en adressant un courrier électronique à l'adresse urgent-action@ohchr.org.
- » Ne considérez pas que tous les gens autour de vous sont hétérosexuels : demandez à tous s'ils ont un partenaire plutôt que de supposer qu'ils ont une femme, dans le cas d'un homme, ou un mari, dans le cas d'une femme.
- » Ne considérez pas que tous les transgenres et intersexuels sont des lesbiennes ou des gays – ils peuvent être hétérosexuels ou bisexuels.